

DISCOURS DU GENERAL DE GAULLE A LA RADIO LE 30 MAI 1968

«Françaises, Français,

Étant le détenteur de la légitimité nationale et républicaine, j'ai envisagé, depuis vingt-quatre heures, toutes les éventualités, sans exception, qui me permettraient de la maintenir. J'ai pris mes résolutions. Dans les circonstances présentes, je ne me retirerai pas. J'ai un mandat du peuple, je le remplirai. Je ne changerai pas le Premier ministre (...). Je dissous aujourd'hui l'Assemblée nationale. (...) Quant aux élections législatives, elles auront lieu dans les délais prévus par la Constitution, à moins qu'on entende bâillonner le peuple français tout entier, en l'empêchant de s'exprimer en même temps qu'on l'empêche de vivre, par les mêmes moyens qu'on empêche les étudiants d'étudier, les enseignants d'enseigner, les travailleurs de travailler. Ces moyens, ce sont l'intimidation, l'intoxication et la tyrannie exercées par des groupes organisés de longue date en conséquence et par un parti qui est une entreprise totalitaire, même s'il a déjà des rivaux à cet égard. Si donc cette situation de force se maintient, je devrai pour maintenir la République prendre conformément à la Constitution, d'autres voies que le scrutin immédiat du pays. En tout cas, partout et tout de suite, il faut que s'organise l'action civique. Cela doit se faire pour aider le gouvernement d'abord, puis localement les préfets (...) dans leur tâche qui consiste à assurer autant que possible l'existence de la population et à empêcher la subversion à tout moment et en tous lieux.

La France, en effet, est menacée de dictature. On veut la contraindre à se résigner à un pouvoir qui s'imposerait dans le désespoir national, lequel pouvoir serait alors évidemment et essentiellement celui du vainqueur, c'est-à-dire celui du communisme totalitaire. Naturellement, on le colorerait, pour commencer, d'une apparence trompeuse en utilisant l'ambition et la haine de politiciens au rancart. Après quoi, ces personnages ne pèseraient pas plus que leur poids qui ne serait pas lourd.

Eh bien ! Non ! La République n'abdiquera pas. Le peuple se ressaisira. Le progrès,
l'indépendance et la paix l'emporteront avec la liberté

Vive la République !

Vive la France ! »

1 - Présentez la nature du texte, son auteur et le contexte de sa rédaction.

2 - Quel est le ton de ce texte ? Quelles sont les mesures annoncées par l'auteur ? Au nom de quelles valeurs les prend-il ?

Réponse à la question 1 → *Présentez la nature du texte, son auteur et le contexte de sa rédaction.*

Le texte est un discours prononcé à la radio par Charles de Gaulle le 30 mai 1968. A cette date, Charles de Gaulle a entamé depuis trois années son second mandat de président de la République française. Une certaine usure du pouvoir se fait toutefois sentir : après avoir été mis en ballottage lors du premier tour de l'élection présidentielle de 1965, face à François Mitterrand, Charles de Gaulle doit surtout affronter la difficile crise de mai 1968, déclenchée par les étudiants puis par les ouvriers qui appellent à un changement de société – et à un changement du pouvoir.

Pour la chronologie précise de la crise de mai 1968, et notamment pour comprendre à quel moment de Gaulle choisit de prononcer son discours du 30 mai, reporte-toi aux fiches sur Mai 1968. De Gaulle tente de reprendre la main alors que les grèves se poursuivent en dépit des accords de Grenelle signés le 27 mai. Le 29, il avait momentanément disparu, se rendant en secret à Baden-Baden pour rencontrer le chef des forces françaises en Allemagne, le général Massu. S'il choisit de s'adresser au peuple à travers la radio, c'est pour avoir l'audience la plus large possible, beaucoup de Français suivant quotidiennement les événements de mai depuis leur transistor.

Réponse à la question 2 → *Quel est le ton de ce texte ? Quelles sont les mesures annoncées par l'auteur ? Au nom de quelles valeurs les prend-il ?*

Le ton du texte est particulièrement solennel et déterminé voire combatif : le général de Gaulle réaffirme toute son autorité («Etant le détenteur de la légitimité»), puis explique son refus de céder («J'ai pris mes résolutions»). Il utilise des exclamations («Non ! La République n'abdiquera pas !») et des termes sans concession («bâillonner les peuple», «l'intoxication et la tyrannie»...).

Les mesures qu'il annonce sont conformes à sa détermination et à sa conception de l'exercice du pouvoir. Il dissout l'Assemblée nationale et provoque des élections législatives anticipées pour mesurer son crédit et son soutien parmi les Français.

Charles de Gaulle se réfère à plusieurs valeurs pour justifier les mesures prises. La première est la République, invoquée à la première ligne et à la dernière ligne du texte, mais aussi dans d'autres expressions comme : «J'ai un mandat du peuple». C'est bien au nom de la légitimité que lui a conférée le peuple que Charles de Gaulle entend intervenir pour éviter que la République ne soit menacée dans ses principes. Le général de Gaulle invoque également la liberté (avant-dernière ligne du texte), qu'il oppose aux méthodes des organisateurs de la crise de mai 1968. Ces derniers, selon lui, ont utilisé « l'intimidation et la tyrannie », parfaitement contraires aux valeurs de liberté pratiquées dans une démocratie qu'il voit menacée par le « communisme totalitaire ».

Réponse à la question 3 → *Comment de Gaulle qualifie-t-il ses adversaires politiques ? Que leur reproche-t-il ?*

Le général de Gaulle qualifie très durement ses adversaires, en employant des termes tels que «groupes», «entreprise totalitaire», ou encore «tyrannie» pour désigner le Parti Communiste Français (PCF) et les partis d'extrême gauche. Ses propos sur le PCF ne doivent pas surprendre de la part de celui qui qualifiait les communistes de « séparatistes » dès 1947. Quant aux «politiciens au rencard», on peut y voir une dénonciation d'opposants historiques au gaullisme comme Pierre Mendès France ou François Mitterrand, qui venait de faire savoir qu'il était prêt à prendre la succession du général en cas de démission de celui-ci. De Gaulle reproche aux organisateurs de la crise de mai 1968 d'avoir désorganisé le pays – donc d'avoir porté atteinte au droit des autres Français à vivre paisiblement : «on empêche les étudiants d'étudier» fait référence à l'occupation des universités par les étudiants révoltés, puis à la fermeture de celles-ci. On empêche «les travailleurs de travailler» rappelle que la France est paralysée par des grèves sans précédent. Charles de Gaulle considère donc que la fin de la crise de mai 1968 permettra le retour à l'ordre du pays : c'est en ce sens qu'il évoque la tâche des préfets, «qui consiste à assurer (...) l'existence de la population».

Réponse à la question 4 → *Quelles furent les conséquences à court et moyen terme de ce discours ?*

A court terme, les conséquences de cette allocution sont la reprise en mains de l'espace public par les gaullistes, avec, le soir-même, l'organisation d'une immense manifestation de soutien au général, sur les Champs-Élysées. A moyen terme, les conséquences sont le raz-de-marée gaulliste aux élections législatives anticipées de juin 1968. Cependant, s'il affirmait dans son allocution sa détermination à ne pas changer de Premier ministre, de Gaulle devait bel et bien mettre fin aux fonctions de Georges Pompidou dès le mois de juillet, pour le remplacer par Maurice Couve de Murville.